



Information

Structure et contenu du manuel

Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte se font un devoir de vous accompagner de la meilleure manière qui soit dans votre rôle de mandataire. Les facettes de la vie de la personne sous curatelle sont multiples et vos perplexités pourraient être tout aussi nombreuses. Notre intention n'est pas d'apporter une réponse à toutes les questions, mais bien de traiter avec clarté les principales difficultés que vous rencontrerez, le tout sous une forme compacte et accessible dans un français de tous les jours.

La structure du manuel suit le cycle d'une curatelle. Chaque chapitre se compose de plusieurs documents dont le titre renseigne sur le contenu et la catégorie. Parmi ces documents, on distingue les informations, les listes de contrôle, les modèles et les formulaires. Ces derniers sont mis en ligne au format Excel afin que vous puissiez les télécharger et les utiliser. Là où c'était pertinent, nous avons mentionné des liens utiles dans les documents. Celles et ceux qui préfèrent travailler avec un document de papier peuvent aussi imprimer les différentes pages.

Le manuel est organisé en chapitres

1. Un mandat, une expérience (généralités)
2. Les premières étapes
3. Principales bases légales
4. La relation et l'encadrement
5. Les tâches administratives: Finances
6. Les tâches administratives: Assurances sociales
7. Les tâches administratives: Impôts
8. Les tâches administratives: Rapport et comptes
9. La santé et le lieu de vie (domicile ou foyer)
10. Fin de la curatelle: les dernières étapes
11. La rémunération et le remboursement des frais
12. Quelques informations complémentaires et conseils
13. Espace réservé aux services des mandataires et services sociaux (domaine protégé)

Il se peut que vous ne trouviez pas toutes les réponses à vos questions dans le manuel. Si vous souhaitez des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser au service des mandataires compétent. Les précisions concernant le rôle de ce service se trouvent dans [l'information sur les conseils du service des mandataires](#).